

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 104-2025

Objet: Interdiction temporaire de stationnement et de circulation

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité du stationnement à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter l'installation du matériel nécessaire au bon déroulement du Festival de musique de La Chaise-Dieu.

ARRETE

Article 1: Du samedi 16 août 2025 à 18 heures jusqu'au mardi 2 septembre 2025 à 18 heures, le stationnement et la circulation de tous véhicules seront strictement interdits, **hormis les véhicules du Festival,**

Place de l'Echo

Afin de permettre l'accès à l'Hôtel restaurant L'Echo, aux riverains et au prieuré ; les places de stationnement sous les arbres le long de ces bâtiments devront rester accessibles.

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 31 juillet 2025
Le Maire,
André BRIVADIS

